



APPEL À CANDIDATURES
Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS
Commune d'Aigondigné
Centre Communal d'Action Sociale

Conformément aux articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS d'Aigondigné doit être renouvelé à la suite du renouvellement du Conseil municipal.

Le Conseil d'Administration comprend :

- ✓ Le Maire, Président de droit
- ✓ Des membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- ✓ Des membres nommés par le Maire, représentant :
 - Les associations familiales
 - Les associations de retraités et de personnes âgées
 - Les associations de personnes handicapées
 - Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Qui peut candidater ?

Toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus. Les représentants doivent être proposés par leur association. L'association doit être déclarée et avoir une activité dans la commune.

Comment candidater ?

Les associations intéressées doivent adresser au Maire d'Aigondigné :

- ✓ Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée
- ✓ Une copie des statuts de l'association
- ✓ Le nom et les coordonnées du représentant proposé
- ✓ Un extrait du procès-verbal de l'organe décisionnel désignant ce représentant.

Date limite de dépôt des candidatures : 13 avril 2026 à 18h00

CCAS d'Aigondigné - 52 Rue des Babelottes - Mougou - 79370 AIGONDIGNÉ

Pour toute information complémentaire :

Contact : Karine MAGNERON - Gestionnaire du CCAS

Tél : 06 02 10 40 34 - Mail : ccas@aigondigne.fr

Monsieur le Maire,
Président du CCAS d'Aigondigné
Laurent AUDÉ

